



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/42
22 avril 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quatorzième réunion
Montréal, 18 – 22 mai 2015

PROPOSITION DE PROJET : PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC pour douze Pays insulaires du Pacifique (PIP) (phase I, deuxième tranche)

PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Pays insulaires du Pacifique

I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉ	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale)	63 ^e	35 % d'ici 2020

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2013	12,97 (tonnes métriques)
--	--------------	--------------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes métriques)								Année : 2013	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					13,8				13,8

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes métriques)			
Référence 2009 - 2010 :	60,62	Point de départ des réductions globales durables :	60,62
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes métriques)			
Déjà approuvée :	21,22	Restante :	39,40

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	2017	2018	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	1,1			0,2	1,3
	Financement (\$ US)	122 040			19 210	141 250

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (estimation)			0	0	60,62	60,62	54,56	54,56	54,56	54,56	39,40	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			0	0	60,62	60,62	54,56	54,56	54,56	54,56	39,40	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUE	Coûts de projet	873 375	0	0	0	636 525	0	0	0	186 100	1 696 000
		Coûts d'appui	113 539	0	0	0	82 748	0	0	0	24 193	220 480
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	873 375	0	0	0	0	0	0	0	0	873 375
		Coûts d'appui	113 539	0	0	0	0	0	0	0	0	113 539
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet	0	0	0	0	636 525	0	0	0	0	636 525
		Coûts d'appui	0	0	0	0	82 748	0	0	0	0	82 748

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom des gouvernements des îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, Nioué, et Palaos, du Samoa, des Îles Salomon, et de Tonga, Tuvalu et Vanuatu (les « Pays insulaires du Pacifique »), le PNUE à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 74^e réunion une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase 1 du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 636 525 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 82 748 \$ US. La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche et le plan de mise en oeuvre de la tranche pour 2015 à 2020.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Les gouvernements des Pays insulaires du Pacifique ont déclaré une consommation de 0,70 tonne PAO de HCFC en 2013. La consommation de HCFC en 2010-2014 et la valeur de référence établie pour tous les Pays insulaires du Pacifique est montrée au Tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC dans les Pays insulaires du Pacifique (2010-2014 – données de l'Article 7)

HCFC-22	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques						
Îles Cook	1,15	1,02	0,75	0,37	*	0,86
Kiribati	1,26	0,09	0,51	0,60	0,00**	0,97
Îles Marshall	4,50	4,33	3,73	2,21	1,46	3,99
Micronésie (États fédérés de)	3,34	1,17	1,14	0,61	*	2,55
Nauru	0,26	0,11	0,13	0,09	*	0,18
Nioué	0,30	0,00	0,00	0,00**	0,00**	0,15
Palaos	3,38	3,06	3,00	2,23	2,18	2,97
Samoa	5,70	5,20	2,31	1,97	1,50	4,60
Îles Salomon	41,00	37,00	29,50	3,11	4,77	35,05
Tonga	2,67	1,30	0,94	0,68	0,35	2,55
Tuvalu	1,65	0,20	0,37	0,01	*	1,64
Vanuatu	8,33	1,40	1,08	1,09	*	5,11
Total (tonnes métriques)	74,04	54,88	43,46	12,97		60,87
Tonnes PAO						
Îles Cook	0,10	0,06	0,04	0,02	*	0,10
Kiribati	0,10	0,01	0,03	0,03	0,00**	0,10
Îles Marshall	0,20	0,24	0,21	0,12	0,08	0,20
Micronésie (États fédérés de)	0,20	0,06	0,06	0,03	*	0,20
Nauru	0,00**	0,01	0,01	0,00**	*	0,00**
Nioué	0,00**	0,00**	0,00**	0,00**	0,00**	0,00**
Palaos	0,20	0,17	0,17	0,12	0,12	0,20***
Samoa	0,30	0,29	0,13	0,11	0,08	0,30
Îles Salomon	2,30	2,04	1,62	0,17	0,26	2,00***
Tonga	0,10	0,07	0,05	0,04	0,02	0,10***
Tuvalu	0,10	0,01	0,02	0,00	*	0,10
Vanuatu	0,50	0,08	0,06	0,06	*	0,30***
Total (tonnes PAO)	4,10	3,04	2,40	0,70		3,60

*Les communications dans ces pays ont été difficiles en raison du cyclone PAM. Les données sur la consommation de 2014 seront mises à jour à la 74^e réunion.

** N'indique pas l'élimination totale, mais plutôt une très faible consommation lorsque l'arrondissement à deux chiffres des nombres indique zéro.

***La consommation de HCFC en 2009 a été révisée conformément à la décision XXIII/29 de la Réunion des Parties.

3. La consommation de 0,70 tonne PAO de HCFC en 2013 déclarée dans le cadre de l'Article 7 représente déjà une réduction de 81 pour cent de la consommation de référence des Pays insulaires du Pacifique. La consommation individuelle, dans tous les Pays insulaires du Pacifique, pour la même année, est aussi une réduction de plus de 35 pour cent de la consommation de référence. En particulier, on peut constater des réductions importantes de la consommation de HCFC en 2013 aux Îles Marshall, dans les États fédérés de Micronésie, à Samoa et aux Îles Salomon.

Rapport sur la mise en oeuvre du programme de pays

4. Dans le cadre du rapport 2013 de mise en oeuvre du programme de pays, les gouvernements des Pays insulaires du Pacifique ont déclaré en 2013 des données sur leur consommation sectorielle de HCFC qui correspondent aux données déclarées dans le cadre de l'Article 7. Le rapport sur le programme de pays 2014 sera présenté d'ici le 1^{er} mai 2015.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

Élément régional

5. Le PNUE a mis en oeuvre une composante régionale afin de renforcer davantage leurs lois et règlements sur les SAO pour contrôler les importations et exportations de HCFC et des équipements avec HCFC, en fournissant des conseils sur la politique, un important soutien politique, et l'élaboration de lois et de règlements. Ces éléments couvraient l'adoption du Système harmonisé (SH) 2012 de l'Organisation mondiale des douanes (OMD); l'enregistrement, la demande et le renouvellement annuel de la procédure du consentement préalable en connaissance de cause (iPIC); l'aide à l'élaboration et à l'exécution des contingents d'importation et d'exportation annuels de HCFC, et d'un système annuel d'autorisation pour la manutention, le stockage et la vente de HCFC. Du matériel d'information a aussi été fourni pour soutenir la réglementation commerciale des SAO et des technologies avec SAO.

6. Deux ateliers régionaux sur les mesures d'exécution ont eu lieu à Fidji (mai 2011) et à Tonga (mars 2014), tenus consécutivement avec les réunions du réseau des agents des SAO. Quelque 50 participants (y compris les Pays insulaires du Pacifique membres de l'Unité nationale d'ozone (UNO), des agents de douanes, et des personnes ressources) ont participé à chacun des ateliers de formation. Les ateliers régionaux ont été conçus comme précurseurs des ateliers nationaux qui seront tenus dans chacun des Pays insulaires du Pacifique.

7. Le PNUE, en collaboration avec l'Australia-Pacific Technical College, Samoa (APTC), a organisé, en novembre 2013 à Samoa et en août 2014 à Fidji, deux ateliers de formation du formateur en bonnes pratiques en réfrigération et en technologies de remplacement à long terme dans le secteur de la réfrigération et des climatiseurs résidentiels (RAC). Le but de ces ateliers était d'accroître la capacité des formateurs qui aident l'Unité nationale d'ozone dans le domaine de la formation au pays.

8. Le PGEH a aussi amorcé une discussion sur une approche régionale pour la gestion générale des déchets de SAO dans chaque pays. L'Unité nationale d'ozone et les associations de l'industrie sont responsables du stockage des cylindres, du code approprié des bonnes pratiques de services ménagers, et de la tenue d'un inventaire des gaz stockés jusqu'à ce qu'ils soient détruits.

Renforcement des lois et règlements en matière de SAO

9. Chaque pays a mis en oeuvre ses propres politiques et règlements afin de soutenir l'élimination des HCFC, en mettant l'accent sur la mise en oeuvre du système de contingentement, l'adoption du Système harmonisé des douanes de 2012, et d'autres mesures liées à la réglementation des importations et exportations de HCFC, et à l'usage domestique (Tableau 2).

Tableau 2 : État des mesures en matière de lois et de règlements pour soutenir l'élimination des HCFC

Pays	Adoption du Code SH 2012	Système de cont. des HCFC	Permis / autorisation locale exigée pour les HCFC			Réglementation de l'import-export de climatiseurs résidentiels avec HCFC	Autres
			Manu- ten- tion	Stock- age	Vente		
Îles Cook	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (interdiction)	Obstacles fiscaux pour les HCFC (en cours); membre d'iPIC
Kiribati	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	En cours	Membre d'iPIC
Îles Marshall	En cours	Oui	En cours	Oui	Oui	En cours	Membre d'iPIC
Micronésie (États fédérés de)	En cours	Oui	Oui	Oui	Oui	En cours	Obstacles fiscaux pour les HCFC (en cours); Membre d'iPIC
Nauru	Oui	Oui	Pas en place	Pas en place	Pas en place	Pas en place	Membre d'iPIC
Nioué	Oui	Oui	Pas en place	Pas en place	Pas en place	Pas en place	Membre d'iPIC
Palaos	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (règlements)	Membre d'iPIC
Samoa	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (interdiction dès 2016)	Membre d'iPIC
Îles Salomon	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (règlements)	Obstacles fiscaux pour les HCFC (en vigueur); Membre d'iPIC
Tonga	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (interdiction en 2016)	Réglementation de l'import-export des HCFC (en cours); Membre d'iPIC
Tuvalu	Oui	Oui	En cours	En cours	En cours	En cours	Réglementation de l'import-export des HCFC (en cours); Membre d'iPIC
Vanuatu	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui (règlements)	Obstacles fiscaux pour les HCFC (en vigueur); Membre d'iPIC

*iPIC (Procédure du consentement préalable en connaissance de cause), une initiative dirigée par le PNUE

10. Chacun des Pays insulaires du Pacifique a tenu un atelier de formation régulier de trois jours pour les agents de douanes et les agents d'exécution afin de renforcer la réglementation des importations et des exportations de HCFC et des équipements avec HCFC. Le cours comprenait une session pratique sur l'utilisation des identificateurs de frigorigènes afin de familiariser les agents de douanes avec l'instrument. Des cours de formation de recyclage d'une journée ont aussi été dispensés afin de fournir des renseignements à jour et d'assurer le suivi de l'utilisation des identificateurs de frigorigènes. En tout, 275 agents de douanes et autres agents d'exécution ont été formés, et 174 autres l'ont été pendant les cours de recyclage (Tableau 3).

Tableau 3 : Résumé des ateliers nationaux de formation et des ateliers de formation sur le recyclage pour les agents de douanes et les agents d'exécution

Pays	Agents de douanes (est. 2010)	Atelier national de formation		Atelier de formation (recyclage)	
		Ateliers	Participants	Ateliers	Participants
Îles Cook	13	2	33	1	9
Kiribati	26	1	23	0	0
Îles Marshall	50	1	14	0	0
Micronésie (États fédérés de)	53	1	31	3	69
Nauru	6	1	15	0	0
Nioué	4	1	22	0	0

Pays	Agents de douanes (est. 2010)	Atelier national de formation		Atelier de formation (recyclage)	
		Ateliers	Participants	Ateliers	Participants
Palaos	37	1	14	0	0
Samoa	100	1	25	0	0
Îles Salomon	150	2	26	0	0
Tonga	64	1	40	1	62
Tuvalu	11	1	23	1	20
Vanuatu	125	1	9	2	14
Total	639	14	275	8	174

11. Le PNUE a aussi acheté et distribué 16 identificateurs de frigorigènes aux Pays insulaires du Pacifique. Afin de s'assurer de la durabilité de ces ateliers, on a convenu que la formation sur la réglementation des SAO serait incluse dans les cours de formation pour les agents de douanes par le bureau national des douanes de chaque Pays insulaires du Pacifique.

Activités dans le secteur de l'entretien en réfrigération

12. Le HCFC-22 est presque exclusivement le HCFC utilisé pour l'entretien principalement des climatiseurs, et dans une moindre mesure, des présentoirs, du groupe compresseur-condenseur, des sorbetières et des surgélateurs, et des entrepôts frigorifiques.

13. Chaque Pays insulaire du Pacifique était responsable de la mise en oeuvre d'ateliers de formation de trois jours sur les bonnes pratiques d'entretien des climatiseurs résidentiels et de la mise à jour des politiques du gouvernement visant à éliminer la consommation de HCFC. On a ainsi renforcé la capacité de 418 techniciens en climatiseurs résidentiels, et garanti l'utilisation de bonnes pratiques d'entretien des climatiseurs résidentiels. Aussi, 195 autres techniciens ont été formés lors des cours de recyclage (Tableau 4).

Tableau 4 : Résumé de l'organisation des ateliers de formation nationaux et des ateliers de recyclage pour les techniciens en climatiseurs résidentiels

Pays	Techniciens au pays	Atelier national de formation		Atelier de formation (recyclage)	
		Nombre d'ateliers	Nombre de participants	Nombre d'ateliers	Nombre de participants
Îles Cook	11	1	30	2	17
Kiribati	20	1	30	1	28
Îles Marshall	26	1	14	1	15
Micronésie (États fédérés de)	25	1	27	3	41
Nauru	7	1	10	0	0
Nioué	3	1	12	0	0
Palaos	42	1	45	0	0
Samoa	120	1	87	0	0
Îles Salomon	150	2	66	0	0
Tonga	40	1	40	1	25
Tuvalu	14	1	37	0	0
Vanuatu	100	1	20	2	69
Total	558	13	418	10	195

14. En outre, plusieurs ensembles d'équipements de base et de trousse d'outils ont été distribués à chacun des Pays insulaires du Pacifique (Tableau 5).

Tableau 5 : Outils fournis aux Pays insulaires du Pacifique dans le cadre du PGEH

Pays	Types d'équipements fournis au pays et quantité			
	Machines à récupérer	Bouteilles de récupération	Trousses d'outils pour l'entretien et pompes à vide	Trousses de récupération des frigorigènes
Îles Cook	2	2	25	1
Kiribati	3	9	20	3
Îles Marshall	4	12	26	2
Micronésie (États fédérés de)	3	9	25	3
Nauru	3	9	7	3
Nioué	4	12	4	4
Palaos	2	6	42	2
Samoa	5	15	50	5
Îles Salomon	4	12	70	4
Tonga	4	12	40	4
Tuvalu	3	9	14	3
Vanuatu	5	15	50	5
Total	42	122	373	39

Autres initiatives de mise en oeuvre

15. À l'aide de l'approche régionale, les pays ont été incités à entreprendre les activités suivantes qui ont des liens avec le PGEH ou qui soutiennent et maintiennent l'élimination des HCFC :

- (a) Pacific Islands (Energy) Labelling Standards (PALS). Le Programme PALS fait partie des initiatives visant à atténuer les initiatives multilatérales d'atténuation en matière de changement climatique en fonction de l'amorce rapide de la contribution financière rapide de l'Australie. Le Programme PALS a reçu l'aval du gouvernement régional. Chacun des Pays insulaires du Pacifique est engagé à titre d'intervenant important dans le travail du PALS, et soutient les mesures politiques et législatives en rapport avec les technologies des climatiseurs résidentiels;
- (b) Introduction d'incitatifs fiscaux et d'obstacles fiscaux. Des Pays insulaires du Pacifique ont commencé à introduire des mesures fiscales pour soutenir la transition vers des produits visant à remplacer les HCFC. Par exemple, les gouvernements des Îles Salomon et de Vanuatu ont introduit des frais par kilogramme de HCFC importés dans leur pays. Les recettes encaissées viendront soutenir le système d'autorisation pour la manutention, le stockage et la disposition des frigorigènes. Le gouvernement des îles Cook travaille avec les intervenants nationaux à instaurer une imposition pour établir un fonds d'affectation spéciale pour la manutention, le stockage et la disposition des HCFC; et
- (c) Asia Development Bank Pacific Islands Energy Efficient Project (PEEP). Le PEEP pourrait co-financer le remplacement des climatiseurs résidentiels avec HCFC-22 par des équipements davantage écoénergétiques et sans SAO, qui peuvent offrir une synergie avec les PGEH dans six des Pays insulaires du Pacifique.

Groupe de gestion et de suivi des projets

16. Le PGEH régional était géré par le PNUE, en coopération et coordination étroite avec le South Pacific Regional Environment Programme (SPREP), et l'Oceania Customs Organisation (OCO), afin de mettre en priorité l'harmonisation et la mise en oeuvre du code SH 2012 de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour les HCFC dans la région. Il a aussi accru la sensibilisation à l'importance de l'élimination des HCFC au niveau ministériel par le truchement de réunions avec le SPREP.

17. L'Unité nationale d'ozone a continué d'agir comme le Groupe de gestion des projets afin de soutenir la mise en oeuvre des activités du PGEH dans chaque Pays insulaires du Pacifique. Elle était responsable de toutes les activités quotidiennes de gestion et de collaboration avec les intervenants et de la coordination avec le PNUE pour mettre en oeuvre les activités prévues.

Financement décaissé

18. En date de mars 2015, des 873 375 \$ US approuvés jusqu'à maintenant, 792 272 \$ US avaient été décaissés par le PNUE. Le solde de 81 103 \$ US sera décaissé en 2015 (Tableau 6).

Tableau 6. Rapport financier de la phase I du PGEH pour les Pays insulaires du Pacifique (\$ US)

Pays	Financement approuvé	Financement décaissé	Taux de décaissement (%)
Îles Cook	49 250	44 832	91
Kiribati	53 250	50 304	94
Îles Marshall	54 000	46 862	87
Micronésie (États fédérés de)	53 875	52 277	97
Nauru	45 625	41 885	92
Nioué	45 625	30 388	67
Palaos	62 375	60 552	97
Samoa	76 250	72 477	95
Îles Salomon	110 250	103 865	94
Tonga	64 750	58 701	91
Tuvalu	47 875	44 335	93
Vanuatu	76 250	66 794	88
Total partiel national PGEH	739 375	673 272	91
Région (Asie-Pacifique-PNUE)	134 000	119 000	89
Total	873 375	792 272	91

Plan de mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

19. Les gouvernements des Pays insulaires du Pacifique mettront en oeuvre les activités décrites au Tableau 7.

Tableau 7. Activités à mettre en oeuvre pendant la deuxième tranche du PGEH (phase I)

Activité	Coût (\$ US)
Réglementation de l'approvisionnement en HCFC	
<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise à exécution du système d'autorisation et de contingentement des HCFC par le truchement de lois sur les SAO dans tous les Pays insulaires du Pacifique Imposer aux techniciens qui sont encore sans permis d'obtenir un permis du gouvernement dans tous les Pays insulaires du Pacifique Organiser des ateliers de recyclage annuels pour les agent de douanes et les agents d'exécution (y compris les services de police et d'incendie) dans tous les Pays insulaires du Pacifique 	216 650
Demande de réglementation des HCFC	
Organiser un atelier conjoint sur les politiques et les normes pour le secteur des climatiseurs résidentiels et consécutifs avec des réunions des réseaux annuelles des Pays insulaires du Pacifique (2017) (composante régionale, le PNUE)	117 000
Organiser des sessions nationales de formation : <ul style="list-style-type: none"> Cours pour les techniciens en climatiseurs résidentiels portant sur les frigorigènes inflammables dans tous les Pays insulaires du Pacifique Cours de recyclage annuels pour les techniciens en climatiseurs résidentiels dans tous les Pays insulaires du Pacifique Collaboration avec l'Association des climatiseurs résidentiels afin de faciliter la mise en oeuvre du PGEH 	227 225

Activité	Coût (\$ US)
Communication et création d'un environnement favorable	
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation aux HCFC et aux équipements avec HCFC pour les importateurs, distributeurs, et techniciens en climatiseurs résidentiels • Communication et organisation de réunions avec les décideurs et les administrateurs en ce qui a trait à l'approvisionnement et à l'aide et à l'investissement étranger • Sensibilisation au policiers, aux pompiers et aux agents procédant au transport et au stockage des équipements et des frigorigènes (en particulier les frigorigènes naturels) 	75 650
Total	636 525

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

20. Les douze Pays insulaires du Pacifique ont tous déclaré en 2013 ou en 2014 (données préliminaires) une consommation qui démontre une réduction de plus de 35 pour cent de leur consommation de base. Entre 2011-2013, la consommation de HCFC de quelques pays (Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Samoa et Îles Salomon) affichait des fluctuations, comparativement à la consommation de base. Le PNUE a souligné qu'aux Îles Salomon, la réduction de la consommation a été confirmée et qu'elle est actuellement en cours d'évaluation par le gouvernement. Le PNUE a assuré que cette situation est bien contrôlée par le système d'autorisation des Îles Salomon. Les autres pays (Îles Marshall, États fédérés de Micronésie et Samoa) présentent une faible consommation, et ainsi la consommation est influencée par des modifications de la demande d'année en année.

Cadre juridique

21. Conformément à la décision 63/17, les gouvernements des Pays insulaires du Pacifique ont confirmé qu'un système national exécutoire d'autorisation et de contingentement pour l'importation et l'exportation des HCFC est en place, et que ce système peut assurer la conformité au Protocole de Montréal. Le contingentement des importations de HCFC pour 2015 a été établi aux niveaux permis dans le cadre du Protocole de Montréal pour chacun des douze Pays insulaires du Pacifique.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du PGEH

22. Le Secrétariat a pris note des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des activités du PGEH régional des Pays insulaires du Pacifique. Le Secrétariat a demandé des explications sur certaines questions, dont :

- (a) La distinction entre le soutien fourni par le Programme d'aide à la conformité (PAC) et les activités régionales du PGEH des Pays insulaires du Pacifique. Le PNUE a expliqué que ces éléments sont étroitement interreliés, parce que des ateliers régionaux de formation qui font partie des activités du PGEH des Pays insulaires du Pacifique ont lieu conjointement avec des réunions des réseaux afin de gérer les coûts, ainsi que les missions au pays. Toutefois, ces coûts sont étroitement suivis et imputés en conséquence;
- (b) L'arrivée de climatiseurs résidentiels non fluorés au pays. Le PNUE a expliqué que cette situation dépend du marché. Les équipements importés dans les Pays insulaires du Pacifique qui emploient ces frigorigènes sont d'abord les réfrigérateurs domestiques qui fonctionnent avec des hydrocarbures (HC). Il n'y en a encore aucun dans le secteur de la climatisation; et

- (c) La durabilité de la formation des techniciens en entretien. Le PNUE a indiqué que plusieurs des Pays insulaires du Pacifique n'ont pas de collège technique national, et que des compétences comme l'entretien en réfrigération sont apprises de Pays insulaires du Pacifique plus importants, ou de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Dans les Pays insulaires du Pacifique plus grands qui sont dotés de collèges techniques, le petit nombre de techniciens ne peut assister à des cours à temps plein sur l'entretien. Le rôle des associations de la réfrigération prend alors une plus grande importance, parce que la poursuite de la formation dans chaque Pays insulaires du Pacifique sera dirigée par ces associations.

Révision de l'accord sur le PGEH

23. Le PGEH des Pays insulaires du Pacifique a été approuvé avant l'établissement des données de référence des HCFC en matière de conformité. Lors de l'approbation du PGEH, le Comité exécutif a donc demandé au Secrétariat, dès que les données de base seront connues, de mettre à jour notamment l'Appendice 2-A (Objectifs et financement) de l'accord conformément aux chiffres sur la consommation maximale admissible, et d'aviser le Comité exécutif des modifications apportées à la consommation maximale admissible et de tout effet potentiel en rapport avec le financement admissible (décision 63/39 d). Sur la base des données déclarées par les gouvernements des Pays insulaires du Pacifique dans le cadre de l'Article 7 et de leurs calendriers d'élimination révisés, le paragraphe pertinent et les appendices de l'accord ont été mis à jour, et un nouveau paragraphe a été ajouté afin d'indiquer que l'accord mis à jour remplace celui qui a été conclu à la 63^e réunion (Annexe I du présent document). L'accord entièrement révisé sera annexé au rapport final de la 74^e réunion.

Conclusion

24. Le Secrétariat a pris note que les douze Pays insulaires du Pacifique sont, en 2013, en conformité avec le Protocole de Montréal et que les activités prévues dans le cadre de la phase I ont continué d'avancer. Tous les pays étaient dotés d'un système d'autorisation opérationnel, et avaient émis des contingentements pour l'import-export pour 2015 au niveaux admissibles du Protocole de Montréal. La formation des agents d'exécution et des techniciens a été achevée, et les outils qui aident aux bonnes pratiques d'entretien ont été achetés et livrés. Les composantes régionales sous l'égide du PNUE sont aussi achevées, et ont contribué au succès des activités individuelles mises en oeuvre dans chaque pays. Le décaissement du financement est de plus de 90 pour cent. Les conditions pour le décaissement de la seconde tranche ont donc été respectées.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :
- (a) Prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) des Pays insulaires du Pacifique;
 - (b) Prenne note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 1, Appendices 1-A et 2-A de l'accord entre les gouvernements des Pays insulaires du Pacifique (États fédérés de Micronésie, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Vanuatu) et le Comité exécutif, en se fondant sur la valeur de base des HCFC pour la conformité, et qu'un nouveau paragraphe 16 avait été ajouté pour indiquer que l'accord mis à jour remplaçait celui qui avait été convenu à la 63^e réunion (Annexe I du présent document);

- (c) Prenne aussi note que le point de départ révisé pour la réduction globale durable de la consommation de HCFC était de 60,62 tonnes métriques, déterminé à l'aide de la consommation réelle de 47,70 tonnes métriques déclarée en 2009 et de 74,04 tonnes métriques déclarée en 2010, dans le cadre de l'Article 7 du Protocole de Montréal; et
- (d) Recommande aussi l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase 1 du PGEH des Pays insulaires du Pacifique, et des plans correspondants de mise en oeuvre de la tranche 2015-2020, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, en étant entendu que si les Pays insulaires du Pacifique décidaient d'effectuer la reconversion et l'entretien associé aux frigorigènes inflammables et toxiques dans les équipements de réfrigération et de climatisation désignés initialement pour substances non inflammables, les Pays insulaires du Pacifique devraient assumer l'entière responsabilité et tous les risques inhérents, et seulement conformément aux normes et protocoles pertinents.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) :			
(a)	Îles Cook	39 850	5 180	PNUE
(b)	Kiribati	44 850	5 831	PNUE
(c)	Îles Marshall	47 700	6 201	PNUE
(d)	Micronésie (États fédérés de)	46 925	6 100	PNUE
(e)	Nauru	20 975	2 727	PNUE
(f)	Nioué	20 075	2 610	PNUE
(g)	Palaos	45 625	5 931	PNUE
(h)	Samoa	57 400	7 462	PNUE
(i)	Îles Salomon	65 250	8 483	PNUE
(j)	Tonga	49 550	6 442	PNUE
(k)	Tuvalu	34 925	4 540	PNUE
(l)	Vanuatu	57 400	7 462	PNUE
(m)	Région Asie-Pacifique	106 000	13 780	PNUE
	Total	636 525	82 748	PNUE

Annexe I

**TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD MIS À JOUR ENTRE LES GOUVERNEMENTS
DES PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE (ÎLES COOK, KIRIBATI, ÎLES MARSHALL, LES
ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE, NAURU, NIOUÉ, PALAOS, SAMOA, ÎLES SALOMON,
TONGA, TUVALU, VANUATU) ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL
POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES
HYDROCHLOROFLUOROCARBURES**

1. Le présent accord représente l'entente conclue entre les gouvernements suivants : Îles Cook, Kiribati, Îles Marshall (les), des États fédérés de Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, et Vanuatu (chacun de ces pays sera nommé « le Pays » dans le texte) et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées à l'appendice 1-A (les « Substances ») à un niveau total durable de **39,40 tonnes métriques** avant le 1^{er} janvier 2020 en conformité avec le calendrier de réduction du Protocole Montréal.

16. Le présent accord mis à jour remplace l'accord conclu entre les gouvernements des Îles Cook, de Kiribati, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Nauru, Nioué, Palaos, Samoa, des Îles Salomon, de Tonga, Tuvalu, et Vanuatu et le Comité exécutif à la 63^e réunion de ce dernier.

PAYS INSULAIRES DU PACIFIQUE – FINANCEMENT GLOBAL

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substances	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes métriques)
HCFC-22	C	I	60,62

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tm)			60,62	60,62	54,56	54,56	54,56	54,56	54,56	39,40	s.o.
1.2	Consommation totale maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tm)			60,62	60,62	54,56	54,56	54,56	54,56	54,56	39,40	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$ US)	873 375				636 525					186 100	1 696 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	113 539				82 748					24 193	220 480
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	873 375		0	0	636 525	0	0	0	0	186 100	1 696 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	113 539		0	0	82 748	0	0	0	0	24 193	220 480
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	986 914		0	0	719 273	0	0	0	0	210 293	1 916 480
4.1.1	Élimination totale du HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tm)											21,22
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets déjà approuvés (tm)											0
4.1.3	Consommation de HCFC-22 restante admissible (tm)											39,40

GOUVERNEMENT DES ÉTATS FÉDÉRÉS DE MICRONÉSIE

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes métriques)
HCFC-22	C	I	2,55

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tm)			2,55	2,55	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	1,66	s.o.
1.2	Consommation totale maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tm)			2,55	2,55	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	1,66	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$ US)	53 875				46 925					11 200	112 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	7 004				6 100					1 456	14 560
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	53 875				46 925					11 200	112 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	7 004				6 100					1 456	14 560
3.3	Total des coûts d'appui (\$ US)	60 879				53 025					12 656	126 560
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tm)											0,89
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets déjà approuvés (tm)											0
4.1.3	Consommation de HCFC-22 restante admissible (tm)											1,66

GOUVERNEMENT DU SAMOA

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes métriques)
HCFC-22	C	I	4,60

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tm)			4,60	4,60	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	2,99	s.o.
1.2	Consommation totale maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tm)			4,60	4,60	4,14	4,14	4,14	4,14	4,14	2,99	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$ US)	76 250				57 400					14 850	148 500
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	9 913				7 462					1 931	19 305
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	76 250				57 400					14 850	148 500
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	9 913				7 462					1 931	19 305
3.3	Total des coûts d'appui (\$ US)	86 163				64 862					16 781	167 805
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tm)											1,61
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets déjà approuvés (tm)											0
4.1.3	Consommation de HCFC-22 restante admissible (tm)											2,99

GOUVERNEMENT DES ÎLES SALOMON

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes métriques)
HCFC-22	C	I	35,05

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tm)			35,05	35,05	31,54	31,54	31,54	31,54	31,54	22,78	s.o.
1.2	Consommation totale maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tm)			35,05	35,05	31,54	31,54	31,54	31,54	31,54	22,78	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$ US)	110 250				65 250					19 500	195 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	14 333				8 483					2 535	25 350
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	110 250				65 250					19 500	195 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	14 333				8 483					2 535	25 350
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	124 583				73 733					22 035	220 350
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tm)											12,27
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets déjà approuvés (tm)											0
4.1.3	Consommation de HCFC-22 restante admissible (tm)											22,78

GOUVERNEMENT DES TONGA

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes métriques)
HCFC-22	C	I	2,55

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tm)			2,55	2,55	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	1,66	s.o.
1.2	Consommation totale maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tm)			2,55	2,55	2,30	2,30	2,30	2,30	2,30	1,66	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$ US)	64 750				49 550					12 700	127 000
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	8 418				6 442					1 651	16 510
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	64 750				49 550					12 700	127 000
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	8 418				6 442					1 651	16 510
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	73 168				55 992					14 351	143 510
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tm)											0,89
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets déjà approuvés (tm)											0
4.1.3	Consommation de HCFC-22 restante admissible (tm)											1,66

GOUVERNEMENT DE VANUATU

APPENDICE 1-A : SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ des réductions globales de la consommation (tonnes métriques)
HCFC-22	C	I	5,11

APPENDICE 2-A : OBJECTIFS ET FINANCEMENT

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tm)			5,11	5,11	4,60	4,60	4,60	4,60	4,60	3,32	s.o.
1.2	Consommation totale maximale admissible des substances du groupe I de l'annexe C (tm)			5,11	5,11	4,60	4,60	4,60	4,60	4,60	3,32	s.o.
2.1	Financement convenu pour le PNUE, agence principale (\$ US)	76 250				57 400					14 850	148 500
2.2	Coûts d'appui pour l'agence principale (\$ US)	9 913				7 462					1 931	19 305
3.1	Total du financement convenu (\$ US)	76 250				57 400					14 850	148 500
3.2	Total des coûts d'appui (\$ US)	9 913				7 462					1 931	19 305
3.3	Total des coûts convenus (\$ US)	86 163				64 862					16 781	167 805
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue aux termes du présent accord (tm)											1,79
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans le cadre de projets déjà approuvés (tm)											0
4.1.3	Consommation de HCFC-22 restante admissible (tm)											3,32
